

8. Les chapitres du rapport sur «Le tourisme», «L'immigration», «L'Investissement privé» et «L'activité des organismes bénévoles» renferment des recommandations spécifiques concernant les mesures d'aide dans ces divers domaines. Autres programmes d'assistance

### L'investissement privé

1. Le Comité du Sénat est convaincu que l'investissement privé du Canada a fait un apport sensible au développement des Antilles. Les gouvernements de la région l'ont encouragé et la plupart de leurs ressortissants l'approuvent. Cependant, il s'est produit comme, d'ailleurs, au Canada, une évolution fondamentale dans les conditions qui régissent l'activité relative aux investissements de provenance extérieure. Il faut absolument se rendre compte des changements intervenus dans ces conditions si les placements canadiens doivent toujours jouer un rôle utile dans l'expansion des Antilles et avoir des conséquences bienfaisantes pour les rapports canado-antillais. Sa place dans les relations canado-antillaises

2. Le gouvernement du Canada devrait adopter des mesures énergiques pour encourager les investisseurs canadiens qui se rendent compte des besoins et des conditions de la région en cause. La coopération du gouvernement canadien

La nouvelle activité d'assurance-investissement de la Société de développement des exportations devrait favoriser l'augmentation des placements productifs et peut-être stimuler l'élaboration de programmes appropriés par les entreprises intéressées. Quand la Société préconise les entreprises conjointes avec les investisseurs de la région, elle prend l'initiative progressiste qui s'impose.

Le Comité recommande que la Division du commerce et de l'industrie de l'Agence canadienne de développement international assume le rôle plus vaste d'un centre d'information sur les possibilités d'investissement dans les pays en voie de développement. Le travail d'aide infrastructurale et préalable de l'A.C.D.I. consiste à «semmer pour récolter» en fournissant les fonds essentiels qui stimuleront l'activité du secteur privé. Le Canada doit continuer à prêter ce genre d'aide, que les gouvernements des Antilles ne manqueront probablement pas de lui demander avec une insistance croissante.

3. Étant donné que l'intérêt et la réputation nationale du Canada sont en jeu, le Comité estime que le gouvernement canadien doit tenir compte, dans sa ligne de conduite, de la situation géographique et de l'étendue des investissements privés de provenance canadienne aux Antilles. Le Comité a appris avec étonnement, à la suite de recherches poussées, que le Bureau fédéral de la statistique collige et collationne des données sur les emplacements privés du Canada, mais que les ministères ou services auxquels incombe l'établissement des programmes ignorent apparemment l'existence de cette documentation. Or, ces données sont essentielles pour se faire une idée d'ensemble de la participation du Canada et pour organiser d'avance les services et de représentation et Renseignements sur les investissements privés